



# Commission Départementale des Activités Sportives Section SENIORS

## Procès-Verbal n° 32

Réunion du :	<b>Jeudi 28 Avril 2022</b>
Présidence :	<b>M. Guy BOUCHON</b>
Secrétaire :	<b>M. Emile TASSITRO</b>
Présents :	<b>MM. Bernard BIAVA – Pierre COLLETTI – Gérard MAURIZO</b>

### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).  
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.  
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.  
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.  
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Changements d'horaires*
  - *Matches en retard*
- *Traitement des feuilles de match*

### CHANGEMENTS D'HORAIRES

**ELAN CAMPSOIS** : demande le report du match de D4 poule B contre RC LA BAIE 2 du 01.05.2022 au 25.05.2022 pour cause d'indisponibilité de terrain. Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 25.05.2022.

**FC GONFARON** : demande le report du match de D4 poule B contre Trans S2 du 24/04/2022 au 26/05/2022. Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 26/05/2022.



## MATCHS EN RETARD

**A jouer le 30 avril 2022**

**D2 poule A**

COGOLIN SC 2 / FCUS TROPEZ 2 du 09.01.2022 (50157.1)

**A jouer le 1<sup>er</sup> mai 2022**

**D1**

LE PRADET / ST MAXIMIN du 30.01.2022 (50004.2)

**A jouer le 25 mai 2022**

**D4 poule B**

RC LA BAIE 2 / ELAN CAMPSOIS 1 du 01.05.2022 (51210.2)

**A jouer le 26 mai 2022**

**D4 poule B**

FC GONFARON 1 / TRANS S2 24.04.2022 (51204.2)

ST ZACHARIE / SIGNES du 06.02.2022 (51024.2)

## FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

**1<sup>ere</sup> PARUTION**

**D3**

JS BERTHE 1 / ST MANDRIER 2 du 24.04.2022 (50277.2)

---

*Prochaine réunion  
Jeudi 05 mai 2022*

**Le Président : Guy BOUCHON  
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO**